

LA POLICE UTILISE L'ANTITERRORISME POUR INTERDIRE À DES MILITANTS DE MANIFESTER

24 octobre 2026 État d'urgence, Technique policière

Loïc, le fameux «moine» écologiste, a reçu ce matin une visite de la police pour pointer au commissariat au nom d'une «menace terroriste d'ultra-gauche», d'autres personnes sont visées

Historiquement, ce sont les régimes dictatoriaux qui qualifient leurs opposants de «terroristes». C'est ce qui est fait en 2026 en France.

C'est un militant scandalisé avec qui nous avons échangé ce samedi 24 octobre : Loïc, connu comme le «moine» des manifestations, célèbre pour enfiler une robe de bure dans le cadre de mobilisations écologistes ou sociales depuis des années.

Révolté, il nous déclare : «C'est inadmissible d'utiliser des motifs de terrorisme pour m'interdire de manifester !» Ce matin autour de 8h30, des policiers sonnent au domicile de ses parents, où il se trouve, à Nancy. «Je regarde par la fenêtre, je vois une voiture de police devant la maison. Je commence à stresser, je pense à une perquisition. Ils sonnent plusieurs fois, de manière insistante, mon père ouvre ma porte».

Les agents disent qu'ils veulent faire signer un document au jeune homme. Plusieurs policiers arrivent en renfort, «ils me disent que c'est pour la manifestation à Orléans» contre le RN, et que «je suis interdit d'y aller. Je leur réponds que je suis à Nancy et que je n'ai aucune intention d'aller là bas». Les policiers lui annoncent qu'il va devoir «pointer deux fois au commissariat de Nancy, aujourd'hui et demain» pour vérifier qu'il ne manifeste pas contre l'extrême droite à plusieurs centaines de kilomètres de là. Kafkaïen.

Loïc refuse de signer, les policiers lui assènent que la décision

vient du Ministère de l'Intérieur et qu'il risque des poursuites. «J'appelle mon avocat, ça les énerve, ils partent». Le document qui nous a été transmis est choquant, il se réfère à une loi visant à «prévenir une menace terroriste». On peut y lire que «l'ultra-gauche appelle à la commission d'actes terroristes» et que, pour protéger le meeting du RN, il faut interdire administrativement aux militants classés par la police dans cette catégorie d'exprimer leurs idées.

Selon Loïc, d'autres militants auraient reçu ce document à Nancy, «cela veut dire que plusieurs personnes vont devoir pointer au commissariat au lieu de manifester». D'après nos informations, ces pratiques ont lieu dans d'autres villes depuis ce matin.

Loïc n'en revient pas : «Il y a écrit le mot 'terrorisme' cinq fois sur leur papier ! Je ne comprends pas, ils font des parallèles dingues, ils parlent de Sainte-Soline, de gendarmes blessés». Il nous dit qu'il ira pointer au commissariat de Nancy mais qu'il manifesterà quand même pour ses droits, dans sa ville. «J'espère qu'ils ne me garderont pas en garde à vue».

Hier, un homme d'extrême droite a commis un attentat raciste à Trappes, tirant sur des habitants non blancs, y compris des enfants. ***«Il est où le terrorisme ?» demande Loïc, qui conclut : «Des gens sont morts en manifestation, l'État invisibilise les blessés, c'est un terrorisme d'État». Il va contester cet arrêté avec ses avocats.***

Cette mesure hautement liberticide, puisqu'elle permet au pouvoir de restreindre un droit fondamental de manière extra-judiciaire, est issue de l'état d'urgence de novembre 2015. À l'époque, le gouvernement de François Hollande instaure l'état d'exception antiterroriste, perquisitionne des milliers de familles musulmanes, et l'utilise contre les mobilisations. En vertu de l'état d'urgence, «toute personne dont il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace pour la sécurité et l'ordre publics» peut voir ses libertés suspendues. Plusieurs militants anticapitalistes et libertaires sont alors assignés à résidence. Autrement dit, la police peut désigner n'importe quel individu

qu'elle considère comme une menace et l'enfermer sans rendre de compte.

Quelques jours plus tard, lors du sommet international de la COP 21 à Paris, les actions écologistes sont interdites. Et le gouvernement utilise encore l'arsenal anti-terroriste pour frapper des opposants en les interdisant de défiler et en les forçant à pointer aux commissariats aux heures de manifestations «J'assume totalement cette fermeté», se vantait alors le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve.

Quelques mois plus tard, lors du mouvement contre la Loi Travail, des «notifications administratives», distribuée sans décision judiciaire en vertu de l'état d'urgence, interdisent de nouveau à plusieurs dizaines de personnes fichées par les services de renseignement d'aller manifester. **L'état d'urgence sera ensuite prolongé plusieurs fois, et nombre de ces mesures passeront dans le droit commun après l'élection de Macron. Elles sont donc de nouveau utilisées pour mater le mouvement social.**

**LE MAQUILLAGE RÉPUBLICAIN
MASQUE DIFFICILEMENT LA GUERRE
DU GOUVERNEMENT CONTRE SA
PROPRE POPULATION.**